

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2009

Révision: 22.07.2009

• 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**

- **Nom du produit** Colle pour remontées Isotanche

- **Code du produit** 290300

- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle

- **Producteur/fournisseur :**

LAZER

44 RUE DES FORGES

13010 MARSEILLE

Tel.: +33 (0)4 91 80 15 60

- **Service chargé des renseignements :**

Service qualité et de l'environnement

Tel.: +33 (0)4 91 80 15 60

Fax.: +33 (0)4 91 79 42 61

e-Mail: info@lazer.fr

- **Renseignements en cas d'urgence :**

Bei Vergiftungen: (in case of poisoning:)

Giftinformationszentrum - Universitätsklinikum Mainz

(Klinische Toxikologie)

Tel.(24h): +49 (0)6131/19240 +49 (0)6131/19240

Bei Transportunfällen: (in case of transport accidents:)

Tel.(24h): +49 (0)621/60-43 333 +49 (0)621/60-43 333

• 2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**

Xi Irritant

F Facilement inflammable

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

R 11 Facilement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Indications complémentaires :**

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. Poser des panneaux d'avertissement qui mettent en garde contre le risque d'explosion.

- **3 Composition/informations sur les composants**

- **Caractérisation chimique**
- **Description :** préparation

Composants contribuant aux dangers:

67-64-1 acétone	50-100 %
Xi, F; R 11-36-66-67	
EINECS: 200-662-2	
78-93-3 butanone	< 10 %
Xi, F; R 11-36-66-67	
EINECS: 201-159-0	
64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité	< 10 %
Xn, Xi, F, N; R 11-38-51/53-65-67	
EINECS: 265-151-9	
109-99-9 tétrahydrofurane	< 5,0 %
Xi, F; R 11-19-36/37	
EINECS: 203-726-8	

- **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

- **4 Premiers secours**

- **après inhalation :**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après contact avec la peau :**

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton

ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- **5 Mesures de lutte contre l'incendie**

- **Moyens d'extinction:**
Jet d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

- **6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

- **Les précautions individuelles:**
Veiller à une aération suffisante
Tenir éloignées les sources d'incendie
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes de nettoyage/récupération :** Recueillir par moyen mécanique.

- **7 Manipulation et stockage**

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

- **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Stocker à sec

- **8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations**

- techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

67-64-1 acétone

VME (France): 1210 mg/m³, 500 ppm

IOELV (Union Européenne): 1210 mg/m³, 500 ppm

78-93-3 butanone

VME (France): Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm

Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm

IOELV (Union Européenne): Valeur momentanée: 900 mg/m³,

300 ppm

Valeur à long terme: 600 mg/m³,

200 ppm

109-99-9 tétrahydrofurane

VME (France): Valeur momentanée: 300 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 150 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

IOELV (Union Européenne): Valeur momentanée: 300 mg/m³,

100 ppm

• Point d'ébullition :		56 ° C
• Point d'éclair :		-21 ° C
• Température d'inflammation :		> 200 ° C
• Limites d'explosion :		
• inférieure :		0,6 Vol %
• supérieure :		13,0 Vol %
• Pression de vapeur :	à 20 ° C	240 hPa
• Densité :	à 20 ° C	0,85 g/cm ³
• Solubilité dans/miscibilité avec		
• l'eau :		partiellement soluble
• Viscosité :		
• dynamique :	à 20 ° C	2350 mPas
	Brookfield	
• Teneur en solvants :		
• solvants organiques		81,7 %

• **10 Stabilité et réactivité**

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation
- **Produits de décomposition dangereux :**
En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) :
isocyanates
Gaz nitreux.

• **11 Informations toxicologiques**

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
- **des yeux :** Irritant.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

• **12 Informations écologiques**

- **Effets écotoxiques :**
Toxicité aquatique :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Indications générales :**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

- **13 Considérations relatives à l'élimination**

- **Produit :**
- **Recommandation :** A éliminer suivant les directives administratives.
- **EWC-Code(s) :**
Il n'est pas possible de déterminer un code de déchet pour ce produit selon le catalogue européen des déchets car seul l'emploi prévu de l'utilisateur permet l'attribution de ce code. Le code de déchet doit être déterminé en concertation avec le producteur (ou les autorités compétentes).
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **14 Prescriptions de transport**

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :**
3 Liquides inflammables.
- **Indice Kemler :** 33
- **No ONU** 1133
- **Groupe d'emballage :** III
- **etiquette de danger:** 3
- **Désignation du produit :**
1133 ADHÉSIFS
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits**

dangereux) :	
• Classe IMDG :	3
• No ONU :	1133
• Label	3
• Groupe d'emballage :	II
• No EMS :	F-E, S-D
• Polluant marin :	Non
• Désignation technique exacte :	ADHESIVES
• Remarques :	(Packing group III, if content of packaging <= 30l, according 2.3.2.3 IMDG)
• Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :	
• Classe ICAO/IATA :	3
• No ID ONU :	1133
• Label	3
• Groupe d'emballage :	II
• Désignation technique exacte :	ADHESIVES
• Remarques :	(Packing group III, if content of packaging <= 30l, according 3.3.3.1.1 IATA)

- **15 Informations réglementaires**
 - **Marquage selon les directives CEE :**
 - **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**
Xi Irritant F Facilement inflammable
 - **Phrases R :**
11 Facilement inflammable.
36 Irritant pour les yeux.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
 - **Phrases S :**
9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter

un spécialiste.

29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

- **16 Autres données**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.

- **Légende des phrases R- se rapportant aux matières citées sous chapitre**

3 (caractéristiques du produit, voir sous chapitre 15)

:

11 Facilement inflammable.

19 Peut former des peroxydes explosifs.

36 Irritant pour les yeux.

36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

38 Irritant pour la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Service établissant la fiche technique :**

Service qualité et de l'environnement